



Municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf
260, rue Pettigrew
Saint-Léonard-de-Portneuf QC G0A 4A0
Tél. : 418 337-6741 - Fax : 418 337-6742
www.st-leonard.com

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 502-25 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET NON FONCIÈRES ET L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement # 502-25 imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2026 adopté par le Conseil municipal à la séance régulière du 12 janvier 2026.

Une copie du règlement est disponible à toutes personnes intéressées qui peuvent en prendre connaissance à l'hôtel de ville sis au 260, rue Pettigrew, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://st-leonard.com/municipalite/reglements/administratif>.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Donné à la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, le 13 janvier 2026.

Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ibrahima Nguirane, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 13 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour de janvier 2026.

Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier